

Les **Unités pour Personnes Handicapés Adultes** sont implantées au sein des **Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)**. Elles accueillent des personnes handicapées âgées de plus de 60 ans (ou moins par dérogation de la Maison Départementale de l'Autonomie).

Elles proposent un **accompagnement répondant à leurs besoins spécifiques et à leur projet de vie**. Il est proposé des activités adaptées en nombre et en rythme au handicap des personnes accueillies.

Outre des activités de loisirs, **une réorientation peut être proposée**. La personne doit avoir les capacités de participer à la vie de l'unité. Une réorientation vers un EHPAD classique peut être proposée en fonction de l'évolution de l'état de santé, les capacités physiques et cognitives.

Un **Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)**, comprenant un projet de soins et de vie, est mis en place avec le résident.

Accueil de personnes âgées en situation de handicap,
ayant des pathologies psychiatriques associées ou non.

UN ACCOMPAGNEMENT QUI S'ADAPTE **AUX BESOINS DU RÉSIDENT**, TOUT AU LONG DU SÉJOUR

Un cadre de service, en charge de :

- Coordonner l'équipe pluridisciplinaire
- Gérer les admissions et accueillir les familles
- Conduire les projets institutionnels
- Garantir la qualité et la sécurité de l'accompagnement

Stéphanie CORNUAUD

scornuaud@esbv.fr

02 41 57 50 45

Un médecin coordonnateur, en charge de :

- Donner son avis sur les admissions
- Veiller à l'application des bonnes pratiques gériatriques
- Participer à l'élaboration du PAP
- Prescrire en situation d'urgence médicale

Dr BENDAVID

les mercredis

Un médecin traitant par résident, en charge du suivi médical

Possibilité de choisir le médecin coordonnateur comme médecin traitant, ou de garder son médecin traitant habituel. Ce dernier doit avoir signé un contrat d'intervention au sein de l'EHPAD.

- **Continuité infirmière 7j/7**, en journée,
- **Continuité soignante 7j/7 - 24h/24** : aides soignants(es), agents de service hospitalier aux soins, accompagnants éducatifs et sociaux,
- **Rééducateurs/réadaptateurs** : diététicien(ne), ergothérapeute, kinésithérapeute, aide-kinésithérapeute,
- **Animateur**,
- **Agents des Services Hôteliers**,
- **Psychologue**,
- **Mandataire judiciaire**,
- **Coordinatrice du parcours des usagers**.